

LA LOI REEN RÉDUCTION DE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU NUMÉRIQUE

LIVRE BLANC - MARS 2025





La loi REEN (Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique) est une législation française visant à réduire l'impact environnemental du numérique. Elle s'inscrit dans une démarche plus large de transition écologique et de développement durable.

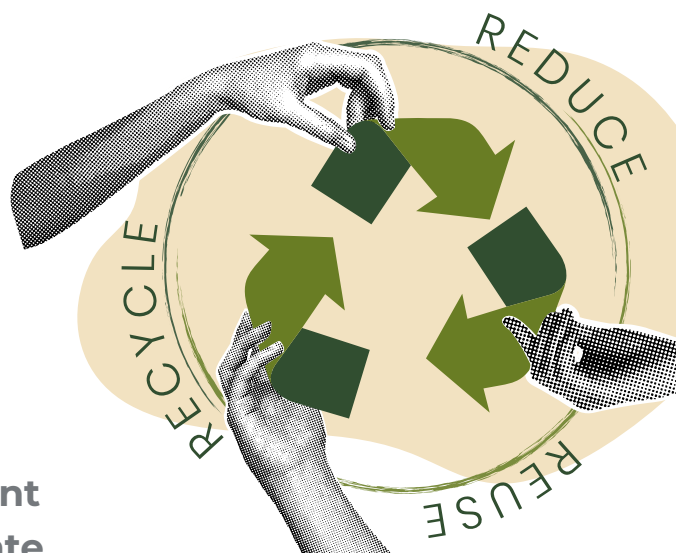
Ce livre blanc a pour objectif de fournir une compréhension claire et exhaustive de la loi REEN, ses implications pour les entreprises et les citoyens, ainsi que des conseils pratiques pour s'y conformer.



SOMMAIRE

1. Introduction à la Loi REEN	4
Introduction et dates clés d'application	
1.1 Objectifs principaux	
1.2 Qui est concerné ?	
2. Principales dispositions de la Loi REEN	6
2.1 Démarches pour les entreprises	
2.2 Actions pour les collectivités	
2.3 Implications pour les Particuliers	
3. Les bénéfices du reconditionné et des pratiques responsables	8
3.1 Réduction des déchets électroniques	
3.2 Impact financier positif	
3.3 Cas d'usage - Digitim et l'engagement RSE	
4. Comment mettre en place une stratégie conforme à la loi REEN ?	9
5. Études de Cas	10
6. Perspectives d'avenir	11

1. **INTRODUCTION À LA LOI REEN**



La loi REEN a été adoptée dans le cadre de la lutte contre le changement climatique et vise à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France. Elle s'inscrit dans le Plan National pour une Numérisation Durable et Responsable.

L'objectif principal est de diminuer la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre associées aux technologies numériques.

Face à l'explosion des usages numériques et à leur impact environnemental croissant, la France a adopté la loi REEN (Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique) en 2021. Cette loi vise à limiter les effets du numérique sur l'environnement en promouvant une utilisation plus responsable des outils et infrastructures informatiques.

En 2023, le numérique représentait 4% des émissions mondiales de gaz à effet de serre et pourrait atteindre 8% en 2025 (source : ADEME).

Dates Clés d'Application

2022 : Entrée en vigueur des premières mesures.

2023 : Obligation pour les entreprises de plus de 250 salariés de réaliser un audit énergétique.

2025 : Extension des obligations d'écoconception à tous les services numériques.

1.1 OBJECTIFS PRINCIPAUX

La loi REEN repose sur plusieurs axes stratégiques :

- Limiter la consommation énergétique des infrastructures et services numériques.
- Favoriser le réemploi et le reconditionnement des appareils.
- Encourager une écoconception des services numériques.
- Sensibiliser les utilisateurs aux bonnes pratiques numériques.
- Renforcer la transparence et la mesure de l'empreinte numérique.

1.2 QUI EST CONCERNÉ ?

- Les collectivités locales, qui doivent réduire l'empreinte carbone de leurs services et adopter des solutions numériques responsables.
- Les entreprises, qui doivent évaluer et optimiser leur consommation énergétique et encourager le reconditionné.
- Les citoyens, qui sont incités à adopter des comportements plus vertueux en matière d'achats et d'usages numériques.

2. PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI REEN

2.1 DÉMARCHES POUR LES ENTREPRISES

Audit de l'empreinte numérique

Les entreprises de plus de 250 salariés doivent réaliser un audit énergétique de leurs infrastructures IT.

Exemple : Atos a mis en place un programme d'audit qui a réduit la consommation énergétique de ses data centers de 15%.

Intégration du reconditionné et des solutions durables

Le recours aux équipements reconditionnés est encouragé pour limiter les déchets électroniques et prolonger la durée de vie des terminaux.

Exemple : Digitim, via son offre *Digigreen*, propose des smartphones et PC reconditionnés avec suivi MDM.

2.2 ACTIONS POUR LES COLLECTIVITÉS

Sensibilisation des agents et du public :

Les collectivités doivent mener des actions de formation et de sensibilisation aux usages numériques responsables.

Mise en place de systèmes de gestion efficace des équipements :

Les régions et départements sont incités à adopter des solutions de gestion intelligente des terminaux pour limiter leur impact (exemple avec [Seine et Yvelines numérique](#)).

Exemple : Le Département de la Côte d'Or a adopté une stratégie de renouvellement des smartphones reconditionnés avec Digitim, économisant 8 tonnes de CO2 en 2024.



Écoconception :

Obligation de concevoir des services numériques en tenant compte de leur impact environnemental.

L'**écoconception** implique de concevoir des services numériques en tenant compte de leur impact environnemental.

Exemple : Orange a lancé un programme d'écoconception qui a permis de réduire l'empreinte carbone de ses services numériques de 20% ([source](#)).

Sensibilisation :

Les entreprises doivent sensibiliser leurs employés aux pratiques numériques durables. Par exemple, Capgemini a mis en place des ateliers de sensibilisation qui ont touché plus de 10 000 employés en 2022 ([source](#)).

2.3 IMPLICATIONS POUR LES PARTICULIERS

Consommation responsable :

Encourager l'achat de produits numériques reconditionnés. Back Market, une plateforme de vente de produits reconditionnés, a permis d'économiser 1 200 tonnes de CO2 en 2021 grâce à ses ventes ([source](#)).

Réduction de ses déchets électroniques :

Faciliter le recyclage et la réparation des appareils numériques. En 2020, la France a collecté 750 000 tonnes de déchets électroniques, dont une partie a été recyclée grâce à des initiatives comme celle d'Ecosystem ([source](#)).

Digitim participe et organise depuis 2024 un **Digital Clean Up Day**, et collecte pendant une semaine les terminaux et autres déchets électroniques au sein de son siège social à Nanterre afin de sensibiliser les salariés de cet immeuble à consommer moins d'équipements et ainsi valoriser leurs déchets.

3. LES BÉNÉFICES DU RECONDITIONNÉ ET DES PRATIQUES RESPONSABLES

3.1 RÉDUCTION DES DÉCHETS ÉLECTRONIQUES

Chaque année, 50 millions de tonnes de déchets électroniques sont produits. Le reconditionné permet de **diviser par trois l'empreinte carbone** d'un appareil.

3.2 IMPACT FINANCIER POSITIF

Une flotte de terminaux mobiles reconditionnés coûte **30 à 50% moins cher** qu'une flotte neuve et permet une gestion plus efficace grâce aux outils de suivi et d'optimisation (MDM). Economisez jusqu'à 91% d'empreinte carbone en optant pour notre [offre Digigreen](#).

3.3 CAS D'USAGE - DIGITIM ET L'ENGAGEMENT RSE

Digitim a mis en place un **simulateur de prime écoresponsable**, permettant aux entreprises d'optimiser leurs dépenses tout en respectant la loi REEN.

[Tester notre simulateur en ligne pour mesurer l'empreinte carbone de vos terminaux](#)



4.

COMMENT METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE CONFORME À LA LOI REEN ?

Pour les entreprises :

1. **Réaliser un audit** de votre empreinte numérique.
2. **Adopter des équipements reconditionnés** et optimiser leur cycle de vie.
3. **Mettre en place un système de gestion** (MDM, ITSM).
4. **Sensibiliser vos collaborateurs** aux bonnes pratiques numériques.
5. **Travailler avec des partenaires engagés** comme Digitim, entreprise reconnue par son engagement RSE ayant reçu la **médaille Platinum Ecovadis**.

Comment répondre aux exigences de la Loi REEN ?

Chez Digitim, nous accompagnons les collectivités dans la mise en place de stratégies numériques durables :

- **Gestion responsable de la flotte mobile et des équipements IT :**
Nous aidons à optimiser la gestion des terminaux mobiles et des équipements IT pour réduire leur impact environnemental.
- **Optimisation énergétique grâce à nos outils de suivi et d'audit :**
Nos solutions permettent de surveiller et d'optimiser la consommation énergétique des infrastructures numériques.
- **Économie circulaire :**
reconditionnement et réemploi des équipements : Nous favorisons le reconditionnement et le réemploi des équipements pour prolonger leur durée de vie et réduire les déchets.
- **Solutions MDM & supervision pour limiter la surconsommation des ressources :**
Nos outils de gestion des terminaux mobiles (MDM) et de supervision aident à contrôler et à minimiser la consommation des ressources.

Bonnes pratiques à destination des particuliers :

- **Promouvoir l'allongement du cycle de vie des équipements IT :**
En encourageant la réutilisation et le reconditionnement des équipements, la loi contribue à réduire les déchets électroniques.
- **Sensibiliser et former aux usages numériques responsables, dès le collège :**
La loi met l'accent sur l'éducation et la formation pour promouvoir des pratiques numériques plus durables.

5. ÉTUDES DE CAS

N°1 de la parfumerie Française :

Découvrez comment [cette entreprise](#) a réduit de 30% la consommation énergétique de ses data centers.

Secteur médical : Une entreprise dans [le domaine de la santé](#) a réussi à réduire son empreinte numérique grâce à des pratiques simples.



6. **PERSPECTIVES D'AVENIR**

La loi REEN numérique plus durable, responsable et éthique.
Les entreprises et collectivités ont tout à gagner à anticiper ces changements en adoptant des pratiques alignées avec les engagements RSE et la transition écologique.

Elle impose un **tournant décisif** vers un numérique plus durable. Son succès dépendra de nos engagements à adopter des pratiques responsables.

Chez Digitim, nous accompagnons les entreprises et collectivités dans la gestion écoresponsable de leurs actifs IT, découvrez notre **outil Quantoom**, qui offre une gestion complète à 360° du parc informatique et du cycle de vie des actifs. Explorez en détail chaque machine de votre parc informatique, permettant une gestion proactive des performances.

Pour aller plus loin, contactez nos experts et demandez un audit sur mesure de votre parc IT : [hello\(at\)digitim.fr](mailto:hello(at)digitim.fr) !



Ressources et références

- [Ministère de la Transition Écologique](#)
- [Ademe - Agence de la transition écologique](#)
- [The Shift Project](#)



Ce livre blanc rédigé par la société DIGITIM en Février 2025 vise à fournir une compréhension approfondie de la loi REEN et à encourager les actions concrètes pour réduire l'empreinte environnementale du numérique.